



# CONSEIL D'ECOLE DU 14 NOVEMBRE 2019

## Etaient présents :

- Mme LONGEARD, Mme GUIBERT, Mme LAISNEY, Mme RIGOLLE, M. AMOROS, M. HUBERT, M. BRISSON, Mme BULEON-DESCORMIERS, enseignants
- Elise LE MAHIEU, responsable ALSH
- M. PICARD, maire
- Mme LETELLIER, adjointe au maire
- Mme BOISSIERE, DDEN
- M. TALVAS, Mme LEPAGE, Mme DUARTE, Mme LE GUILLOU, Mme TOURAINE, Mme BUISSON, Mme LEVERRIER (suppléante), Mme LEBON (suppléante), Mme HOUET (suppléante), M. LEROY (suppléant), représentants de parents d'élèves.

## Etaient excusés :

- M. L'inspecteur de l'Education Nationale
- Mme LEONARD, Mme LE RAVALLEC, représentants de parents d'élèves.
- Mme LATTAY, enseignante

## Secrétaire :

- Mr Hubert

## **INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE**

---

- choix d'un secrétaire : Bertrand Hubert
- lecture de l'ordre du jour

- Installation du nouveau conseil d'école
  - résultats des élections
  - présentation du conseil d'école
- Vote du règlement de l'école (report au prochain conseil d'école)
- Bilan financier 2018-2019 de la coopérative scolaire
- Effectifs et répartitions
- Présentation des projets prévus pour l'année 2019-2020
- Travaux à réaliser
- Investissement mobilier et informatique – plan ENIR
- Le projet d'extension de l'école
- Questions diverses

- Résultats des élections :

Nombre d'électeurs inscrits : 263

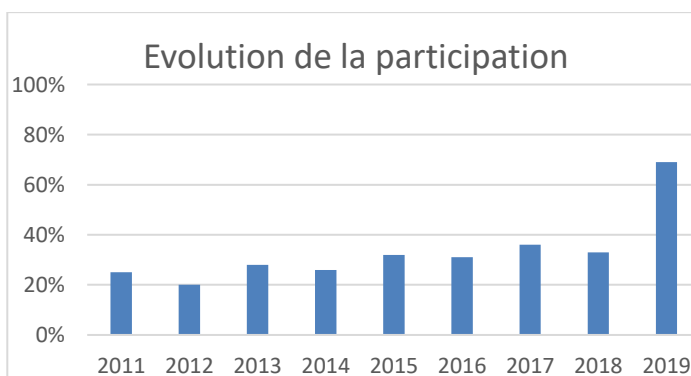
Nombre de votants : 181

Bulletins blancs et nuls : 18

Suffrages obtenus par la liste : 163

% de participation : 69%

Le taux de participation a doublé. Le vote par correspondance uniquement, ainsi que la distribution du matériel complet (enveloppe blanche avec étiquette) ont donc parfaitement fonctionné.



### Représentants de parents au conseil d'école :

NOM	Prénom		Nom et classe des enfants scolarisés
TALVAS	Ronan	titulaire	Ewan TALVAS 07 CM1 - Brieg TALVAS 03 GS
LE RAVALLEC	Louise	titulaire	Maïa HUPENOIRE LE RAVALLEC 02 MS
LEPAGE	Corinne	titulaire	Sacha MARTIGNY LEPAGE 03 GS
BUISSON	Maud	titulaire	Leandre DENOUAL BUISSON 04 CP - Nèle DENOUAL BUISSON 01 PS
DUARTE	Anne	titulaire	Gaspar LAUDRIN-DUARTE 05 CE1
LE GUILLOU	Coralie	titulaire	Clémence LE GUILLOU 06 CE2 - Marie LE GUILLOU 03 GS
LEONARD	Cécile	titulaire	Louis LÉONARD 06 CE2 - Antoine LEONARD 04 CP
TOURAINÉ	Suzel	titulaire	Yeltaz MENTEC--TOURAINÉ 06 CE2
LEVERRIER	Angélique	Suppléante	Maélia TIRAN 08 CM2 - Hugo TIRAN 05 CE1
LEBON	Hélène	Suppléante	Milo FREDON 06 CE2 - Camille FREDON 03 GS
HOUET	Aurore	Suppléante	Raphaëlle HOUET 06 CE2 - Valentine HOUET 03 GS
LEROY	David	Suppléant	Anaïs LEROY 04 CP - Quentin LEROY 03 GS

- Composition et compétences du conseil d'école : les textes réglementaires ont été envoyés avec la convocation à la réunion.
- Etablissement des modalités de délibération : vote à main levée à l'unanimité

### VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE :

Le vote est reporté au prochain conseil d'école. En effet, le Règlement type départemental 35 (sur lequel s'appuie le Règlement de l'école) fait l'objet d'une refonte par les services du secrétaire général de la DSDEN. La nouvelle mouture devrait être présentée au CDEN du 21 novembre prochain.

Des modifications importantes devraient être apportées concernant l'obligation d'instruction dès l'âge de 3 ans.  
Question des parents sur la sortie libre des enfants.

Les parents demandent un éclaircissement sur la surveillance de la sortie des élèves.

Rappel par le directeur du règlement départemental (sur lequel s'appuie le règlement de l'école) :

#### 1.4.2 Dispositions particulières à l'école maternelle

Dans les classes et sections maternelles, les enfants sont remis par la ou les personnes qui les accompagnent, soit au personnel enseignant chargé de la surveillance soit au personnel chargé de l'accueil.

Les élèves sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la ou les personnes responsables légales ou par toute personne nommément désignée par elle(s) par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit. Toutefois, si le directeur estime que la personne ainsi désignée ne présente pas les qualités souhaitables (trop jeune par exemple), il peut en aviser par écrit les parents mais doit en tout état de cause s'en remettre au choix qu'ils ont exprimé sous leur seule responsabilité. (Circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997, BOEN n°34 du 2 octobre 1997). En aucun cas, les élèves ne peuvent quitter l'école seuls.

(...)

#### 1.4.3 Dispositions particulières à l'école élémentaire

À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit (S'agissant des activités périscolaires, le règlement intérieur spécifique relève de la compétence exclusive de la commune). Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les responsables légaux assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

Le directeur explique qu'un enseignant est présent au portail, les enfants étant sous la responsabilité de l'école jusqu'à leur sortie, mais qu'il n'effectue pas un pointage. En effet, il n'est pas tenu de vérifier qu'un membre de la famille prend en charge l'élève (certains élèves quittant seul l'école pour leur domicile ou leurs activités extra-scolaires).

*Note du directeur après la réunion : voir Annexe 1 : Réponse du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche publiée dans le JO Sénat du 19/06/2014*

Mme Lemahieu souhaiterait des inscriptions par les parents à la cantine aux TAP. Actuellement le pointage est fait le matin et le soir avant la fin de classe. Il faudrait un équipement informatique particulier pour pouvoir gérer le pointage (portail famille). Mais problème de transfert de compétence et de coût.

Le directeur et la responsable du CLSH vont travailler sur ce sujet.

Présentation du règlement intérieur « enfants » (école/périscolaire) élémentaire (voir annexe 2). Le règlement sera affiché dans chaque classe et dans les différentes salles. Il sera diffusé par mail aux familles et téléchargeable sur le site de l'école. Un coupon attestant de la lecture de ce règlement sera à signer par les parents et les enfants.

Travail en cours sur le règlement enfants maternelle. Un règlement de cour a été réalisé sous forme de photos affichées dans la salle de motricité face extérieure sur la vitre. Elise Le Mahieu se propose de travailler avec les enseignantes pour sa mise en forme.

## **BILAN FINANCIER 2018-2019**

---

- **Budget fonctionnement alloué par la municipalité pour l'année 2019 : 10 060 €**, soit environ 46 € par élève. 40€/élève gérés indépendamment par chaque professeur pour sa classe (matériel scolaire, livres...), le complément est utilisé pour les achats collectifs (papier, matériel d'arts plastiques, matériels particuliers en relation avec les projets collectifs...).
- Prise en charge par la mairie de
  - la piscine (activité + déplacement)
  - le spectacle de Noël
  - 1/4 de la classe transplantée 1 fois tous les 2 ans (subvention coopérative)
  - Subvention pour le fonctionnement de la coopérative.

**Budget coopérative scolaire 2018-2019** : présentation du rôle de la coop et de son budget (mairie, amicale et vente école)

	Dépenses	Recettes				
		amicale laïque	vente d'objets	participation parents	municipalité	
Subventions		6 575,22 €		1 672,00 €		8247,22
Photos de classe		2 878,00 €				683,05
Classe transplantée	2 194,95 €			880,00 €		452,36
Sorties, spectacles + déplacements	427,64 €			2 522,40 €		-2931,38
Campagn'art	5 453,78 €					-1516,90
Spectacle de fin d'année	1 516,90 €			1 464,00 €		-669,44
Semaine sans écran	2 133,44 €					-200,00
Matériel	200,00 €					-1284,13
Fournitures	1 284,13 €					-204,14
BCD (achat de livres)	204,14 €					-189,25
Blog + beneylu	189,25 €					-108,88
Autres projets	108,88 €					-359,51
Collation maternelle	359,51 €			2 459,00 €		-81,75
Assurance	2 540,75 €					-55,50
Cotisations OCCE	55,50 €					-449,16
Frais bancaires	449,16 €					-10,40
Course contre la faim	10,40 €			413,00 €		0,00
Total recettes		6 575,22 €	4 342,00 €	6 274,40 €	1 672,00 €	
Total dépenses	17 541,43 €					1 322,19 €

facture  
687,50€ sur  
2019/2020

facture  
687,50€ sur  
2019/2020

*Note du directeur après la réunion* : les 6 575,22 € versés par l'Amicale Laïque correspondent à la subvention de 6500€ pour les activités pédagogiques de l'école et à 75,22 € versés à l'Amicale pour l'école par le SMICTOM suite à la première campagne de collecte de papier.

Evolution de la situation du compte de la coopérative scolaire :

	situation au 1/09	recettes	dépenses	résultat
2004-2005	842,89 €	12 824,34 €	11 419,91 €	1 404,43 €
2005-2006	2 247,32 €	26 358,87 €	26 026,68 €	332,19 €
2006-2007	2 579,51 €	11 974,69 €	14 169,64 €	-2 194,95 €
2007-2008	384,56 €	31 572,22 €	28 656,67 €	2 915,55 €
2008-2009	3 300,11 €	18 812,40 €	19 416,15 €	-603,75 €
2009-2010	2 696,36 €	38 327,97 €	36 530,81 €	1 797,16 €
2010-2011	4 493,52 €	16 203,78 €	14 291,13 €	1 912,65 €
2011-2012	6 406,17 €	37 492,38 €	39 978,18 €	-2 485,80 €
2012-2013	3 920,37 €	13 441,21 €	13 443,32 €	-2,11 €
2013-2014	3 918,26 €	42 079,30 €	43 371,31 €	-1 292,01 €
2014-2015	2 626,25 €	19 124,20 €	17 474,04 €	1 650,16 €
2015-2016	4 276,41 €	45 623,45 €	48 998,21 €	-3 374,76 €
2016-2017	901,65 €	23 140,00 €	21 344,24 €	1 795,76 €
2017-2018	2 697,41 €	45 290,97 €	46 548,20 €	-1 257,23 €
2018-2019	1 440,18 €	18 863,62 €	17 541,43 €	1 322,19
2019-2020	2 762,37 €			0,00

(facture 687,50 à régler en 2019-2020)

## EFFECTIFS ET REPARTITIONS

La chute des effectifs suite au départ de 46 CM2 a entraîné la fermeture de la 9<sup>ème</sup> classe.

NOM Prénom enseignants	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total Classes
Classe 1 – TPS/PS : Muriel LONGEARD / ATSEM : Gwenaëlle JAM	4	14								18
Classe 2 – PS/MS : Corinne GUIBERT / ATSEM : Chrystèle LEBON		8	16							24
Classe 3 – GS : Florence LAISNEY / ATSEM : Vanessa FRIN			6	20						26
Classe 4 - CP : Sophie RIGOLLE					24					24
Classe 5 - CE1 : Isabelle LATTAY						27				27
Classe 6 - CE2 : Ronan AMOROS							27			27
Classe 7 - CM1 : Bertrand HUBERT								20		20
Classe 8 - CM2 : Mathieu BRISSON (2lun/3, mar, 2merc/3, jeu), Gaëtane BULEON DESCORMIERS (1lun/3, 1merc/3, ven)									21	21
	4	22	22	20	24	27	27	20	21	187

Maternelles : classes à double niveau le matin. L'après-midi, les élèves sont réunis par classe d'âge (GS avec Florence, MS avec Corinne, TPS-PS avec Muriel).

Muriel vient travailler en élémentaire en début d'après-midi pendant la sieste des petits

8 TPS attendus en janvier 2020.

133 familles

**Projets communs :**

- **Semaine sans écran** : le projet mobilise toute l'école, enfants, enseignants, parents... et les partenaires. A poursuivre chaque année. Pour prochaine édition : améliorer la communication sur la conférence numérique
- **Silence ! on lit** : pratique quotidienne, de la moyenne section au CM2, avec des aménagements pour les maternelles. L'équipe enseignante se réjouit de la mise en place des 10 mn de lecture quotidienne au collège.
- **Médiathèque** : des accueils encadrés et libres sont proposés tout au long de l'année à l'ensemble des classes, ainsi que des expositions particulières et des rencontres d'auteurs (CE1)
- **Campagn'art** : artistes invités : Camille Girard et Paul Brunet
  - 10 et 11 octobre 2019 : rencontre de chaque classe avec les artistes et leurs œuvres
  - Novembre à février : travail de chaque classe sur son propre projet inspiré par le travail de l'artiste
  - 13 et 14 janvier 2019 : mini-résidence ; les artistes réalisent une ou des œuvres dans l'école et reçoivent dans « l'atelier temporaire » chaque classe qui assiste au processus de création.
  - vendredi 6 mars 2019, 18h : vernissage de l'exposition organisé par les élèves
  - Du 9 au 25 mars : exposition ouverte au public.

Dépenses		Recettes	
Matériel, préparation de l'exposition, vernissage	400 €	Coopérative scolaire (dont participation municipalité et Amicale Laïque)	1840 €
<b>Intervention de l'artiste auprès des élèves :</b> 24 Heures pour 9 classes	1440€		
<b>Total</b>	<b>1840 €</b>	<b>Total</b>	<b>1840 €</b>

- **Spectacle de Noël offert par la municipalité** le jeudi 12 décembre à la salle des fêtes :  
Maternelles : **Artichocolat**, par la Compagnie Aux P'tites Valises, le matin  
Elémentaires : **Nekolo**, par la Compagnie TOUBAB'OUH, l'après-midi
- **Spectacles centres culturels de Liffré / Saint-Aubin d'Aubigné** :  
PS et TPS : **Sous la neige** le mardi 11 février  
MS et GS : **Boom** le mercredi 1er avril  
Elémentaires : **Naïkō** le mercredi 13 mai
- **Chorale** : reprise depuis la Toussaint puis rythme hebdomadaire avec l'ensemble des classes (séances en deux parties : la première partie, de 40 minutes concerne tous les élèves ; la deuxième partie, de 30mn, ne concerne que les CE et CM).
- **Spectacle de fin d'année** : 2 pièces sont travaillées tout au long de l'année et seront présentées le 7 juin. La première sera chantée par l'ensemble des élèves, mise en scène par les maternelles. La deuxième sera écrite, chantée et mise en scène par les élémentaires (après un court entracte, les maternelles et CP deviendront spectateurs). Thème des deux spectacles : l'environnement en lien avec Eco-Ecole.
- **Piscine** : Le pallier 1 doit être obligatoirement validé à l'issue du cycle. Les élèves n'ayant pas validé le pallier 1 à l'issue du cycle doivent poursuivre les séances. à la fin du CE2 : les élèves doivent savoir nager 15 m, passer sous une frite, se stabiliser  
2<sup>e</sup> trimestre : CE2  
3<sup>e</sup> trimestre : CP, CE1 + **CE2 n'ayant pas obtenu le pallier 1**
- **Course contre la faim** (toutes les classes d'élémentaire) : Vendredi 15 mai 2020. Après une séance de sensibilisation des élèves au problème de la faim dans le monde animée par un intervenant d'Action contre la Faim, chaque élève part à la recherche de parrains qui lui promettent un don par kilomètre parcouru le jour de la course.  
Résultat 2019 : 4200€ versés à Action contre la faim.
- **ECO'ECOLE** :  
Depuis le début de l'année, les CM travaillent sur l'eau en sciences, thème choisi pour la validation du label Eco'Ecole cette année. Premier Eco conseil jeudi 21 novembre 13h.  
Les classes de CM doivent élire 3 éco-délégués chacune. Pour préparer cette élection, l'école a commandé un jeu fabriqué par Eco-Ecole pour permettre de découvrir et comprendre la démarche Eco-ecole.  
Enseignants + 3 CM1 3 CM2 (à élargir éventuellement aux CE2 plus tard) + Elise Le Mahieu (périsco).  
D'autres partenaires seront invités dès la 2<sup>ème</sup> réunion (représentants de l'Amicale laïque, des représentants de parents, de la municipalité).

L'Amicale Laïque souhaite, dans le cadre de son implication dans le projet Eco-Ecole, accompagner des actions à hauteur de 3000€.

L'association Ercéenne « Les porte-manteaux » a fait un don de 1000€ à l'école suite à sa dissolution. L'équipe enseignante a décidé que ce don servirait également à financer des actions d'Eco-Ecole.

Bennes à papiers :

Période du 1er mars au 31 août 2019 : 3,7 tonnes ont été collectées. 152€ seront versés à l'Amicale Laïque pour l'école.

Rappel : septembre 2018-février 2019 : 4,2 tonnes - 134€

Mars-août 2018 : 3,8 tonnes - 119€

Octobre 2017-février 2018 – 75,22€ (ajout du directeur après la réunion)

2019-2020 Projets par classes	DATE (S)	TPS-PS	PS-MS	MS-GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
		Mme LONGEARD	Mme GUBERT	Mme LAISNEY	Mme RIGOLLE	Mme LATTAY	M. AMOROS	M. HUBERT	M. BRISSON
Aquarium de saint-Malo									
1 séance piscine en juillet									
Rencontres GS/CP (halloween, Pancake day et préparation CP)									
Noël	Décembre								
Visite boulangerie et moulin au Mont Dol									
Bintinais (alimentation)									
English breakfast ou tea time									
Etang de Chevré (école dehors)									
Bintinais (l'arbre)	mai								
Journal de classe	juin								
Rencontre avec Sophie Bordet Petillon, auteure	22 novembre								
Val André	Septembre								
Programmation informatique	Janvier mars avril								
Projet de correspondance									
Projet développement durable en partenariat avec le CNRS (via M. Houet)									
Parcours découverte Opéra	9 et 29 avril								
Classe transplantée aux Estables (Haute Loire)	24 au 31 janvier								
Projet d'écriture « A livre ouvert » avec Evelyne Brisou-Pellen et Andrée Prigent	Décembre à mars								
Participation au cross du collège									
Visite du collège. (+ correspondance avec une classe de 6ème et travail commun partir du prix des incorruptibles).	Juin								
ECO'ECOLE	année								
Spectacles centre culturel Liffré									
Spectacle de Noël offert par la municipalité	12 décembre								
Course contre la faim	15 mai								
Semaine sans écran									
Prix des incorruptibles	année								
Silence, on lit ! (en cours)	année		MS						
Projet campagn'art	périodes 2-3								
Chorale	Périodes 2 à 5								
Spectacle de fin d'année	19 juin								

## TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE PAUL-EMILE VICTOR - NOVEMBRE 2019

<b>ELEMENTAIRE</b>	Fabrication et Installation sous les plans de travail des 5 classes d'étagères de rangement.
Cour	- Changer le lampadaire bas (à hauteur d'enfant, très souvent cassé) par un lampadaire haut).
Sanitaires	- Filles : Réparer le penne de la porte donnant sur le couloir (le penne se coince et la porte ne ferme pas) – il y a juste un réglage simple à faire. - Garçons : ajouter une cloison à droite de l'urinoir situé près de la porte. Actuellement, les élèves utilisant cet urinoir ne sont pas du tout cachés des élèves passant dans le couloir.
classe CM1	Réinstaller le câble du vidéoprojecteur (en passant dans le faux-plafond).
Classe Terre Adélie	Installer un store vénitien sur l'unique fenêtre du mur orienté au sud, dont le volet doit être fermé toute la matinée quand il y a du soleil car les élèves ont le soleil dans les yeux.
Classe Laponie	- Changer le câble du vidéoprojecteur (un nouveau a été acheté)

<b>maternelle</b>	
Cour	Réparer les gouttières qui coulent comme une douche.
Classe GS (côté parking)	Changer néon au-dessus du tableau
Classe MS (côté cour)	Dissocier l'allumage rampe (au-dessus du tableau) des autres néons <b>ERREUR DE L'ELECTRICIEN LORS DE L'INSTALLATION DES RADIATEURS</b>
Salle motricité	Changer les rideaux bleus et changer les néons
Hall PS	Changer les carreaux cassés
Classe PS	Néon à changer

### INVESTISSEMENT MOBILIER

---

Le directeur interroge M. le Maire sur la commande de mobilier qui a été validée pour 2019. Pas d'information pour le moment ; le maire informera le directeur la semaine prochaine de l'état de la commande.

### INVESTISSEMENT INFORMATIQUE

---

Le directeur interroge M. le Maire sur la commande informatique dans le cadre de la subvention ENIR. Le maire confirme la commande du matériel demandé pour environ 12 000€ avec une arrivée prévue dans peu de temps. Prise en charge par l'Etat de 5000€, le reste par la commune.

### PROJET EXTENSION DE L'ECOLE

---

M. Brisson sollicite M. le Maire pour une présentation de l'avancée du projet.

Les travaux sont estimés à 500 000€ HT. La commune a obtenu un accord de subvention au titre de la DETR de 183 000€. Il faut abonder cette subvention. M. le Maire travaille actuellement sur différentes pistes. Les subventions devraient être connues d'ici décembre.

Le périscolaire ne serait prévu que dans une deuxième tranche.

L'électricité et un rafraîchissement des locaux de l'ALSH seront prévus dans le courant de l'année prochaine (changement de normes pour le fonctionnement du CLSH au niveau de l'occupation des locaux)

Le secrétaire, M. HUBERT

Le directeur, M. BRISSON





## ANNEXE 1

### Responsabilité de l'Éducation nationale à l'égard des enfants à la sortie des écoles

14<sup>e</sup> législature

Question écrite n° 08935 de M. François Grosdidier (Moselle - UMP)

**publiée dans le JO Sénat du 31/10/2013 - page 3130**

M. François Grosdidier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la responsabilité des enseignants à la sortie des enfants des écoles. Dans les écoles maternelles, un enfant peut-il sortir sans être pris en charge par ses parents ou un adulte autorisé par eux ? Si aucun adulte ne vient chercher l'enfant, celui-ci relève-t-il alors de la responsabilité de l'Éducation nationale ou de la commune ? Quels sont les personnels qui sont alors tenus de garder l'enfant jusqu'à ce que les parents se manifestent ? S'agissant des écoles primaires, la prise en charge est-elle obligatoire ou un enfant peut-il sortir seul ; si oui, faut-il une autorisation expresse des parents ? Pour les activités périscolaires, les mêmes règles s'appliquent-elles à l'encadrement municipal ou associatif ?

Transmise au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Réponse du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**publiée dans le JO Sénat du 19/06/2014 - page 1469**

L'obligation de surveillance prévue à l'article D. 321-12 du code de l'éducation, s'exerce de façon continue pendant la totalité du temps scolaire, c'est-à-dire pendant la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire. Les modalités d'accueil et de sortie des élèves sont définies par la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et par la circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 relative au règlement type départemental. Ce texte prévoit que la sortie des élèves, pour l'enseignement primaire, s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Les enfants sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux selon des modalités prévues par le règlement intérieur de l'école. Ces enfants ne peuvent en aucun cas être laissés seuls à l'extérieur de l'école. Certaines communes mettent en place un dispositif de garderie des élèves à la sortie des classes. En cas de retard des parents, il est alors envisageable d'en aviser le service de garderie. Toutefois, la création d'un tel service n'entre pas dans les obligations des collectivités locales. Enfin, les activités périscolaires ne relèvent pas de la compétence de l'État et sont placées sous la responsabilité de la collectivité organisatrice. Dans la perspective d'une bonne collaboration entre les différents acteurs concernés, ces questions peuvent être abordées dans le cadre des réunions du conseil d'école auxquelles participent, notamment, un représentant de la commune et des représentants de parents d'élèves (article D. 411-1 du code de l'éducation). Le conseil d'école peut en effet donner tous avis et présenter toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (article D. 411-2 du code de l'éducation).

Source : <https://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ131008935.html>

## ANNEXE 2

### *règles pour qu'une journée se passe bien (règles déterminées par les élèves sur le temps scolaire et périscolaire)*

**Sur la cour et à l'école en général** (Je respecte ces règles dans la cour, durant l'école, sur le temps du midi et à la garderie.)

#### ***attitude envers les autres***

- Je n'utilise pas la violence physique ou des paroles blessantes pour régler un problème. Je ne me bats pas, je n'insulte pas. J'essaie de régler le problème calmement. Si ça ne suffit pas, je vais voir les adultes responsables (enseignants, animateurs etc.)
- Je ne crie pas sur les autres pour faire entendre mon point de vue.
- Je prends ma part de responsabilité quand j'ai participé à un problème, je ne cherche pas à mentir.
- Je joue avec les autres. Quand c'est un jeu collectif, je ne refuse pas la participation de certains. Si je ne veux pas jouer, personne ne peut m'y obliger.
- Je ne suis pas obligé(e) de jouer avec tout le monde tout le temps. Quand des camarades jouent ensemble, je les laisse continuer leur jeu.
- Je n'oblige personne à faire ce que je veux, chacun peut choisir ce qu'il fait pendant la récréation.
- J'écoute les remarques et les idées des autres.
- Je ne laisse pas de camarades seul(e)s dans la cour. Si je suis seul(e), je demande à d'autres camarades de jouer avec moi (sauf si je veux rester seul(e) ) .
- Je parle des problèmes tout de suite, je règle les problèmes rapidement, si je n'y arrive pas, je vais très vite voir les adultes responsables (enseignants, animateurs etc.)
- Je ne reste pas à jouer ou à parler dans les toilettes. Je ne regarde pas sous les portes des toilettes.
- Je respecte tous les adultes de l'école (enseignants, animateurs, ATSEM, personnel du restaurant scolaire...)

#### ***Jeux, matériels, planning***

- Je respecte le planning de la répartition des terrains de la cour.
- Je ne fais pas de gymnastique dans la cour car le sol n'est pas approprié à cette pratique.
- Je ne marche pas sur la pelouse quand il pleut ou qu'il a plu (ni pendant la période d'hiver où les pelouses sont interdites).
- Je n'abîme pas les jeux que l'école prête.
- Je ne touche pas aux vélos garés près de la table de tennis de table.
- Je fais attention aux enfants qui portent des lunettes.
- Je ne vais pas dans les couloirs ou dans les classes sans la permission d'un adulte.
- Je ne vole pas les affaires des autres ou de l'école, je ne ramène pas d'argent à l'école.
- Je ne monte pas sur la table de tennis de table, je ne grimpe pas sur les murs du préau ou de la cour.
- Je ne joue pas au ballon sous le préau, je ne lance pas de terre sur les autres.
- Je mets tous mes déchets dans les bonnes poubelles et le composteur.
- Une clochette sonne 5 minutes avant la fin de la récréation pour penser à aller aux toilettes avant de rentrer en classe.

#### **Dans les locaux**

##### ***A l'intérieur***

- Je suspends mes vêtements aux portemanteaux et je range mon cartable pour retrouver mes affaires facilement.
- Je marche quand je suis à l'intérieur pour éviter de me faire mal ou de faire mal aux autres.
- Je parle sans crier.
- Je m'assois sur les chaises ou les bancs et non sur les tables.

##### ***Dans les toilettes***

- Je tire la chasse d'eau quand j'ai terminé.
- Je me lave les mains sans mettre de l'eau partout pour éviter que ça glisse et par respect pour Chantal qui fait le ménage.
- Je jette l'essuie-main dans la poubelle, je sors quand j'ai terminé.

## Règles particulières au temps périscolaire

### le midi sur le temps de cantine

#### **Avant le repas**

- Je passe aux toilettes si besoin avant de descendre à la cantine quand j'entends la cloche.

#### **Le trajet**

- Je respecte les règles de déplacement pour me rendre à la cantine parce que le trajet peut être dangereux et que nous sommes nombreux :
  - Je marche et me tiens à distance de la route.
  - Je suis vigilant aux passages sans barrières.
  - Je ne double pas pour éviter les bousculades.

#### **Dans la cour de la cantine**

- Je me tiens derrière la ligne blanche pour laisser les petits sortir.
- Je fais attention aux maternelles de l'école Sacré Cœur qui sont dans la grande cour.
- Je ne monte pas sur les fenêtres.
- Je ne m'accroche pas aux poteaux de la clôture.
- Je viens me ranger quand on appelle ma classe pour venir manger.
- J'entre calmement pour éviter les bousculades.

#### **Dans le couloir et dans les toilettes de la cantine**

- Je me lave les mains sans mettre de l'eau partout pour éviter que ça glisse et par respect pour Pascale qui fait le ménage.
- Je jette l'essuie-main dans la poubelle.

#### **Dans la cantine**

- J'entre dans la cantine en marchant, je m'assois dans la rangée destinée à ma classe.
- Je parle sans crier pour manger dans le calme, je suis poli(e) lorsqu'on me sert : s'il te plaît, merci.
- Je goûte aux plats.
- Je m'exprime avec respect même si je n'aime pas le plat.
- Je partage le pain équitablement sur ma table.
- Je respecte la nourriture servie (ne pas jeter le pain, je ne joue pas avec la nourriture) et j'essaie de ne pas gaspiller.
- Je ne joue ni avec l'eau ni avec les serviettes.
- J'utilise mes couverts uniquement pour manger (pas pour faire du bruit).
- Je ramasse quand j'ai fait tomber quelque chose (serviette, pain...) par respect pour Pascale et Bouchra qui font le ménage après.
- Je débarrasse ma table avant de partir, j'empile les assiettes.
- Je rassemble les couverts : fourchettes d'un côté, couteaux de l'autre.
- J'attends que tout le monde ait terminé son dessert pour empiler les verres en bout de table.
- Je m'assure que plus personne n'a soif avant de vider mon verre dans une carafe.

### sur les autres temps périscolaires

#### **Dans la BCD**

- Je demande et j'attends qu'un adulte soit présent lorsque je souhaite aller dans la BCD.
- Je joue et lit uniquement dans la BCD pour éviter de perdre des pièces de jeux et des livres.
- Je range le jeu complet ou le livre sur les étagères ou dans les bacs pour le retrouver facilement.
- Je prends soin des jeux pour pouvoir les réutiliser. Je signale à Mélanie lorsqu'il manque une pièce de jeu ou qu'un livre est abimé.

#### **Salle de goûter périscolaire**

- Je demande et j'attends qu'un adulte soit présent lorsque je souhaite aller dans la salle.
- J'utilise le matériel uniquement dans la salle pour éviter de le perdre (crayons, ciseaux, feutres, colles...).
- Je range le matériel dans les boîtes prévues pour le retrouver facilement.
- Je range mes dessins dans mon cartable, dans mon manteau.
- Je jette mes déchets papier dans les bacs à papier pour qu'ils soient recyclés.

#### **Jeux extérieurs**

- Je range le ballon, les raquettes et les balles de ping-pong avant de partir à la cantine.
- Je préviens lorsqu'un ballon est tombé sur un toit ou en dehors de la cour pour qu'un adulte puisse le récupérer.
- Je préviens lorsque le matériel est abimé et/ou cassé, je suis responsable du matériel qu'on me confie.